

# VOTRE JOURNAL COMME VOUS L'AIMEZ, LIVRÉ OU À EMPORTER



**RENDEZ-VOUS CHAQUE JOUR**  
avec le meilleur de l'info et profitez d'un service sur-mesure  
**nice-matin**  
**var-matin**

**monaco-matin**

**CONTACTEZ-NOUS VITE AU**  
**06 76 75 16 09**

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Var. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

## AVIS D'ENQUÊTES



Métropole Toulon Provence Méditerranée

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la déclaration de projet n°2  
valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme du Pradet

Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a organisé, par arrêté n° AP 23/22 en date du 17 mars 2023 une enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet n°2 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme du Pradet. Cette procédure a pour objet la création d'un pôle de réemploi et de valorisation des déchets.

Le règlement écrit et graphique du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que les avis émis sur le dossier par les personnes publiques associées sont joints au dossier d'enquête.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, du 3 avril 2023 au 5 mai 2023 inclus (soit 33 jours consécutifs), à l'Hôtel de Ville de la commune du Pradet, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au Commissaire-Enquêteur, Monsieur Bernard ARGILAS, désigné par le Tribunal Administratif de Toulon :

- Par courrier, jusqu'au 5 mai 2023, 17h00 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, en Mairie du Pradet, Parc Cravéro, 83220 Le Pradet ;

- Par voie électronique jusqu'au 5 mai 2023, 17h00, à l'adresse suivante : [mtpm.plu@metropoletpm.fr](mailto:mtpm.plu@metropoletpm.fr)

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la Métropole ([www.metropoletpm.fr](http://www.metropoletpm.fr)) et de la Commune (<https://www.le-pradet.fr>)

Un ordinateur dédié à la consultation du dossier dématérialisé sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique.

Toute information concernant le dossier d'enquête publique pourra être sollicitée auprès de Madame Marie-Laure CHARRY, directrice du Pôle Aménagement Durable - Mairie du Pradet - Tél. 04.94.08.7705.

Le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement les observations du public les jours suivants en Mairie du Pradet :

- Le lundi 3 avril 2023 de 9h à 12h ;
- Le mardi 11 avril 2023 de 9h à 17h ;
- Le mercredi 19 avril 2023 de 9h à 12h ;
- Le jeudi 27 avril 2023 de 9h à 12h ;
- Le vendredi 5 mai de 14h à 17h.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-Enquêteur qui sera chargé de le clore.

Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la MétropoleTPM et de la Ville du Pradet.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet n°2 valant mise en compatibilité du PLU du Pradet, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée,  
Hubert FALCO.



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté municipal en date du 15 mars 2023 le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet :

De modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, les évolutions envisagées porteront sur :

- Adaptation réglementaire sur le secteur de la zone d'activités de Broves, répondant aux besoins d'extension des entreprises implantées et facilitant le remplissage de la zone sur les terrains encore non bâtis.
- Adaptation de l'emprise au sol sur le secteur de l'Eouvière pour permettre des extensions limitées des constructions existantes.
- Ajustement de certains points réglementaires des zones urbaines, naturelles et agricoles facilitant l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (stationnement en zone UA, distance des portails, gestion du pluvial)

- Mise à jour des annexes du PLU sur les risques inondation (inondation, mouvement de sols).

Cette enquête publique se déroulera en mairie de Seillans pendant 31 jours consécutifs, du 3 avril 2023 au 3 mai 2023 inclus.

A été désigné par le président du tribunal administratif de Toulon :

M. VILLEDIEU DETORCY Olivier, commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Seillans :

Du lundi au vendredi : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie de Seillans : 9, rue du Valat, 83440 Seillans ou par courrier à l'adresse suivante : [plumodif@seillans.fr](mailto:plumodif@seillans.fr) pendant la durée de l'enquête publique uniquement.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.seillans.fr](http://www.seillans.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Seillans dès la publication du présent arrêté.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie, aux dates et heures suivantes :

- Lundi 3 avril 2023 de 9 heures à 12 heures
- Jeudi 13 avril 2023 de 14 heures à 17 heures
- Mercredi 19 avril 2023 de 9 heures à 12 heures
- Mercredi 3 mai 2023 de 14 heures à 17 heures

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Seillans et sur le site internet [www.seillans.fr](http://www.seillans.fr), pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil municipal délibérera pour approuver le dossier de la première modification du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des observations et avis qui ont été émis au cours de l'enquête ou par les personnes publiques associées.

Signé : Le maire, René UGO

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

## VIE DES SOCIÉTÉS



### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 mars 2023, au Castellet.

Dénomination : SOCI ALENE.

Forme : société civile immobilière.

Siège social : 583, chemin de la Roche du Saule, 83330 Le Castellet.

Objet : l'acquisition, la prise à bail, la conservation, l'administration, la gestion, la mise en location de tout terrain et immeuble construit ou en cours de construction.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 1000 euros.

Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : dispense d'agrément pour cessions entre associés, conjoints, ascendants ou descendants. Agrément des associés résultant d'une décision extraordinaire.

Gérant : M. Emmanuel FAUDIN, demeurant 583, chemin de la Roche du Saule, 83330 Le Castellet.

La société sera immatriculée au RCS de Toulon.

La gérance.

### MODIFICATIONS DIVERSES

Dans sa séance du 15/02/2023, le conseil d'administration de la société publique locale « Ingénierie Départementale 83 », société anonyme au capital de 151.200 euros, dont le siège social se situe 92, avenue Ernest-Nogre, 83000 Toulon - RCS 537 594 202 - TVA FR 90 537594 202, il a été décidé que : Mme Françoise LEGRAIEN remplace Mme Marion FORTIAS et M. Jean-Martin GUISIANO remplace M. Philippe LEONELLI.

# Appels d'offres

## AVIS D'APPELS



Commune d'Isola



### AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Identification du propriétaire :  
Commune d'Isola - département des Alpes-Maritimes  
Hôtel de Ville, place Jean-Gaissa  
06420 Isola

Objet de la présente consultation :

La présente consultation porte sur un tènement foncier de l'ordre de 3.033 M<sup>2</sup> appartenant au domaine privé de la commune, cadastré AC0085 et partie de AC0055, destiné à être cédé pour y réaliser des hébergements touristiques marchands à concurrence de 4.200 M<sup>2</sup> de surface de plancher, des hébergements pour actifs à concurrence de 10% de la surface de plancher touristique créée et des logements complémentaires si la capacité du terrain à les accueillir le permet.

Lieu de retrait du dossier de consultation :

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune : <http://mairieisola.com> page d'accueil, rubrique « actualités »

En cas de dysfonctionnement lié au téléchargement complet du dossier, veuillez contacter la mairie par mail :

[Mairie1.isola@orange.fr](mailto:Mairie1.isola@orange.fr)

Date limite de remise des dossiers : le 10/05/23 à 12h

Lieu de remise des propositions :  
Madame le Maire  
Hôtel de Ville, place Jean-Gaissa  
06420 Isola

### PUBLICITÉ RÉSUMÉ SUPPLÉMENTAIRE

Pouvoir adjudicateur :

Ville de La Seyne-sur-Mer, Hôtel de Ville, quai Saturnin Fabre, 83500 La Seyne-sur-Mer.

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-secures.fr>

Objet du marché :

La consultation concerne des travaux de rénovation de l'éclairage public, d'installations lumineuses principalement sur le territoire communal et prestations de maintenance.

La consultation donne lieu à l'établissement d'un marché passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique, conclu avec un seul opérateur économique qui s'occu-

catera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans négociation, ni remise en concurrence sur la base des prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires, des devis réalisés et, de manière exceptionnelle, sur catalogue, dans les limites annuelles de seuils suivants :

Montant mini : 150 000 € HT

Montant maxi : 750 000 € HT

Durée du marché :

Il prendra effet à compter de la date d'accusé réception de la notification du marché par le titulaire et ce jusqu'au 31 décembre 2023.

Il pourra être reconduit 3 fois par reconduction tacite, pour une durée d'un an pour les années 2024, 2025 et 2026.

Renseignements complémentaires :

Les candidats doivent retirer le dossier ou déposer leur offre par transmission électronique sur le site internet : [www.marchessecures.fr](http://www.marchessecures.fr)

Date limite de réception des offres : Le mardi 11 avril 2023 à 12h

Numéro d'affaire : Affaire 22S0016

Le présent avis est une publicité résumé supplémentaire. Les candidats sont invités à se reporter à l'avis de publicité complet paru au BOAMP sous la référence BOAMP avis n°23-31994 du 11/03/2023 et paru au JOUE avis n° 2023/S052-152610 du 14/03/2023.

Date d'envoi du présent avis : 15/03/2023

## VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS



POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS

Tél. 04 93 18 71 49 - [legales@nicematin.fr](mailto:legales@nicematin.fr)